

**Conférence des Financeurs  
Plénière du 9 décembre 2016**

**1. Accueil des membres par Mme Bérengère POLETTI, Présidente de la Conférence des Financeurs**

**2. Validation du Quorum (Liste des membres de droits en annexe 1)**

Présents :

• Bloc 1 :

Mme POLETTI, Conseil départemental des Ardennes

M. VILLENET, ARS DT 08

M. GEOFFROY, Conseil départemental des Ardennes

Mme DUMAY, Conseil départemental des Ardennes

Mme RUELLE, Conseil départemental des Ardennes

M. HAMAIDE, MSA

Mme CHOCHOY, MSA

Mme ROTHHAHN, CARSAT

Mme WUAROQUEAUX, RSI

Mme LOSFELD, RSI

• Bloc 2 :

M. BIVERT, mutualité française

M. MORAND, ANAH 08

M. DEKENS, Communauté de communes Ardennes Rive de Meuse

Mme TRAN, communauté de communes de l'Argonne ardennaise

Mme POULAIN, communauté de communes des portes du Luxembourg

Mr. TAHRI, CPAM 08

• Bloc 3 :

M. MOHIMONT, FDSC08

M. GUHL, MDPH

Mme ROUSSELOT MARCHE, URPSML

M. COLLIGNON, MAIA 08

M. FORTUNE, ADMR 08

Mme DAUPHY, ADAPAH 08

Mme MOUCHERON, domicile action 08

#### Excusés :

- Instance Régionale d'Education et de Promotion pour la Santé (IREPS)
- M. PASCOLO, communauté de Communes Meuse et Semoy

### **3. Rappel de l'ordre du jour**

- Installation de la Conférence des financeurs
- Vote du règlement intérieur
- Vote du Programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention
- Perspectives.

### **4. Introduction de la conférence des financeurs par la Présidente, Mme Bérengère POLETTI**

Le taux de pénétration APA chez les 75 ans et plus est de 29,9 % dans les Ardennes, contre 20,5 % au niveau national.

Le département des Ardennes est ainsi le 2<sup>ème</sup> département de France à être le plus impacté par la dépendance.

Le budget de l'aide sociale en faveur des personnes âgées et handicapées du département se monte à 80 millions d'euros, soit 46 % du budget de l'action sociale générale du Conseil départemental.

Le budget APA se monte quant à lui à 32 millions d'euros (40 % du budget d'aide sociale).

Les GIR 1 et 2 (personnes les plus dépendantes) représentent 22,5 % de la population ardennaise dépendante de 60 ans et plus, contre 77,5 % pour les GIR 3 et 4 (personnes ayant conservées une certaine autonomie).

Aussi, la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement apporte certaines réponses en faveur des bénéficiaires de l'APA pour une meilleure prise en charge des coûts par l'aide sociale du Département d'une part, et au bénéfice des aidants pour une aide au répit d'autre part. A cet effet, le Conseil départemental s'est appliqué à mettre en œuvre la revalorisation des plafonds APA conformément à la réglementation. Or, il s'avère que le surcoût généré par cette revalorisation n'a pas été complétement compensé par l'Etat, générant une augmentation des dépenses de l'APA estimée à près de 2 millions d'euros. Par ailleurs, la Loi n'a pas prévu la réforme de la tarification des EHPAD attendue.

M. VILLENET de l'Agence Régionale de Santé rappelle l'implication de l'ARS dans sa participation en tant que Vice-président de la conférence de financeurs, et sa volonté de voir s'écrire un programme coordonné d'action en matière de prévention de la perte d'autonomie sur le département.

M. GEOFFROY, Directeur Général Adjoint des Solidarités-réussite au Conseil Départemental rappelle que le département Ardennes est un territoire très fragilisé et très impacté par la dépendance. En effet, en comparaison avec le département de la Marne dont la dépense en la matière s'élève à 35 millions d'euros pour une population de 565 000 habitants, le coût pour le

département des Ardennes se monte à 32 millions d'euros pour une population de 280 000 habitants.

a. Objet de la conférence des financeurs

La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, dans son article 49, prévoit la mise en place d'une conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus dans chaque département.

Cette conférence réunit sous la présidence du Conseil départemental tous les acteurs du financement de la prévention.

A l'appui d'un diagnostic territorial, elle vise à améliorer la visibilité de l'existant et identifier des besoins non couverts ou non financés sur le territoire, en vue de définir une stratégie coordonnée de prévention et accompagner financièrement son programme d'actions.

b. Financement du programme coordonné d'actions

Des financements alloués par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) interviennent en complément des prestations légales et réglementaires. Au titre de l'exercice 2016, ce financement s'élève à **533 667 €** dont :

- **Forfait autonomie** (79 387 €) visant à apporter un soutien financier au bénéfice des 8 résidences autonomie du département (359 places), pour la mise en œuvre d'actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie,
- **Actions de prévention de la perte d'autonomie** (454 280 €) en faveur :
  - ↳ de l'accès aux aides techniques individuelles,
  - ↳ des actions collectives de prévention
  - ↳ de la coordination et l'appui des actions de prévention mises en œuvre par les SPASAD.

Chaque année et pendant toute la durée du programme, l'Etat prend un arrêté sur le montant annuel du concours alloué par la CNSA à la conférence des financeurs, au regard notamment de la démographie du département et du programme engagé l'année précédente.

## 5. **Objet de la 1ère assemblée plénière de la CONFÉRENCE des FINANCEURS**

a. Installation de la Conférence des Financeurs

Conformément à la réglementation, la Conférence des financeurs est présidée par le Conseil départemental. L'ARS en assure la vice-présidence.

La conférence est composée de 3 collèges appelés « Blocs ».

Les « Blocs » 1 et 2 sont membres de droit (*art. R.233-13 du CASF*).

Concernant la constitution du « Bloc » 3 qui relève de la compétence de la conférence des financeurs de chaque département, nous avons souhaité y voir figurer des représentants des acteurs locaux œuvrant dans le champ de l'action sociale en faveur des personnes âgées. A terme, nous pourrions envisager l'ouvrir à d'autres représentants et y inscrire par exemple un représentant des usagers, comme proposé dans le guide technique élaboré par les sites

préfigurateurs. Ce dernier bloc à géométrie variable pourra évoluer en fonction des orientations retenues par la conférence des financeurs en 2017, au regard d'un diagnostic départemental qui sera réalisé au 1<sup>er</sup> trimestre 2017 d'une part, et des priorités du Département d'autre part.

b. Présentation du règlement intérieur

Le règlement intérieur est cadré par un arrêté spécifique à la conférence des Financeurs (Conforme à l'article R233-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles) :

Le règlement intérieur précise notamment les éléments suivants :

- Arrête les règles d'organisation et de fonctionnement de la Conférence
- Définit sa composition (Bloc 1 et 2)
- Prévoit la possibilité de faire appel à des experts pour éclairer les décisions
- Prévoit les conflits d'intérêt (*abstention aux débats et au vote de son projet*)
- Fixe la durée du mandat des membres à 5 ans
- Arrête la composition et le rôle du comité technique restreint en charge d'organiser et préparer les réunions de la Conférence
- Donne la possibilité aux membres de proposer une question à l'ordre du jour
- Précise une fréquence minimale des rencontres (*2 x / an*)
- Prévoit la consultation du Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie et la publication du programme
- Organise le vote du programme et la pondération des voix
- Pour rappel, chaque institution dispose d'une seule et unique voix, quelque soit le nombre de ses représentants. S'il n'y a pas unanimité lors du vote, une pondération est appliquée.

c. Délégation au Président pour signature des conventions avec les porteurs d'actions 2016

Afin de permettre la signature des conventions engagées au programme 2016 par la conférence des financeurs avant le 31 décembre 2016, la Commission permanente du 2 décembre 2016 a donné délégation au Président du Conseil Départemental pour signer les conventions de financement.

**6. Programme d'actions 2016 : Répartition du forfait autonomie et sélection des projets**

**Rappel** : le programme coordonné d'actions s'articule autour de **6 axes dont 4 peuvent donner lieu à un financement par la conférence**, selon les orientations qu'elle aura arrêté à l'appui du diagnostic territorial réalisé au 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

**Au titre de l'exercice 2016 et au vu des échéances, il était techniquement impossible de conduire un diagnostic préalable. Aussi, il est proposé aux membres de s'en tenir aux critères d'éligibilité prévus par la loi afin de garantir le financement des programmes des 4 prochaines années, ceux-ci étant sous-tendus par les engagements des années précédentes.**

**L'attribution du concours 2016 se fait donc sur les 4 axes suivants :**

- **Axe 1** : aides techniques, telles que définies par le décret, ainsi que les projets permettant d'améliorer l'accès aux équipements et aides techniques, notamment par la promotion de modes innovants d'achat et de mise à disposition
- **Axe 2** : actions de prévention réalisées au sein des résidences autonomie
- **Axe 4** : actions individuelles de prévention réalisées par les SPASAD
- **Axe 6** : actions collectives de prévention.

**a) FORFAIT AUTONOMIE (79 387 €)**

- ↳ Le mode de calcul du Forfait Autonomie est réglementé, à savoir : Nombre de logements autorisés de l'établissement x montant du forfait autonomie, soit un montant du forfait autonomie par logement = 221,13 €.
- ↳ En annexe 2 : présentation de l'objet du forfait Autonomie et la répartition de l'attribution au regard du calcul proposé.

**b) PROGRAMME D' ACTIONS 2016 (454 280 €)**

- ↳ **Réponse à l'appel d'offre : 29 porteurs ont proposés 87 projets correspondant à un coût total de 685 260, 56 €**
- ↳ Présélection : mise en œuvre d'un **Groupe technique restreint (GTR)**, préconisé par les 24 territoires préfigurateurs des Conférences des financeurs. Ce GTR vise à préparer les dossiers qui seront traités en assemblée plénière de la Conférence des financeurs. Il est constitué pour les Ardennes du CD 08, de l'ARS, du RSI (Régime social des indépendants) au titre de la représentation de la CARSAT/MSA/RSI pour le Label Vie, conformément aux préconisations faites dans le guide
- ↳ Etudes des projets par le GTR au regard des critères d'éligibilité uniquement pour cette année et dans l'attente du diagnostic territorial qui sera conduit début 2017.

↳ **Etude du programme d'action par la Conférence des financeurs...**

59 projets ont été retenus :

- 5 actions relatives aux aides techniques individuelles
- 1 action de prévention individuelle et collective (SPASAD : services polyvalents d'aide et de soins à domicile)
- 53 projets d'actions collectives de prévention.

Les motifs principaux ayant donné lieu à un rejet des projets sont :

- Public hors critères
- Projet d'amélioration de l'habitat
- Projet ne relevant pas de l'action collective de prévention.

Mme RIBAUCCOUR du conseil Départemental des Ardennes présente l'ensemble des projets retenus (cf. annexe 3).

**A noter**

- ↳ Pour les actions concernant le public des aidants, la nature de l'action prime sur le public (confirmé par la CNSA). Ainsi, les actions ayant comme public les aidants sont

par nature des actions collectives de prévention relevant de la thématique « bien être ». Ils répondent donc aux critères d'éligibilité de la conférence des financeurs.

- ↳ En 2017, un accompagnement méthodologique sera proposé aux porteurs d'actions afin de les aider à formaliser au mieux leurs demandes.

## **7. Perspectives suite à la première Conférence des financeurs.**

Méthodologie de mise en œuvre, suite à la 1<sup>ère</sup> conférence :

1. Décembre 2016 : information des décisions de l'assemblée plénière de la CONFÉRENCE DES FINANCEURS, aux porteurs de projets et signature des conventions pour attribution de financement, suite à la délégation de signature de auprès du président du conseil Départemental des Ardennes. Une communication sera faite aux membres de la conférence des financeurs également.
2. Janvier-avril 2017 : diagnostic des besoins des personnes de 60 ans et plus et des aidants
  - Consultation de la documentation existante (schémas, Plans régionaux,...)
  - Rencontre des aidants et des personnes âgées de 60 ans et plus selon une méthodologie adoptée en GTR

Mme POLETTI rappelle à l'assemblée l'importance d'une contribution collective à ce diagnostic.

- Mme ROTHANN évoque l'existence d'un outil formalisé par la CARSAT nommé SIG, observatoire des fragilités qui peut permettre à la conférence des financeurs d'obtenir des informations ciblées sur les actions de préventions collectives ainsi que sur des critères démographiques et d'accès aux soins.
  - M. VILLENET de l'Agence Régionale de Santé (ARS) précise qu'il existe, dans le cadre des Contrats Locaux de Santé, des diagnostics territorialisés sur lesquels la conférence des financeurs peut s'appuyer.
  - M. MORAND (ANAH), précise que dans le cadre du dispositif « habiter mieux en Ardennes », un diagnostic sur l'habitat sera disponible courant 2017.
3. Traitement et analyse des informations recueillies.
  4. Mai 2017 : 2<sup>ème</sup> assemblée plénière de la CONFÉRENCE DES FINANCEURS (date arrêtée début 2017)
    - Définition des axes prioritaires au regard du diagnostic par les membres de la conférence de financeurs
    - Elaboration d'un programme coordonné d'actions sur 4 ans.
  5. Juin 2017 : appel à projets des actions de prévention de perte d'autonomie pour les 60 ans
  6. Juillet 2017 : 3<sup>ème</sup> assemblée plénière de la CONFÉRENCE DES FINANCEURS pour validation du programme d'actions 2017 et attribution des financements 2017 au regard des financements alloués par la CNSA.

Mme POLETTI invite les participants à échanger sur l'ensemble des propositions :

**Mme TRAN (Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise)** souhaite obtenir des informations complémentaires sur l'attribution des financements au projet en faveur des aidants :

- si la Conférence n'a pas vocation à financer des actions de prévention en faveur des aidants (des financements spécifiques relevant de la section IV du budget de la CNSA sont prévus à cet effet), la CNSA précise que c'est la nature des actions qui prévaut, à savoir dans ce cas précis le caractère d'action collective de prévention de l'action. A ce titre, elle relève donc bien du concours de la conférence des financeurs. Les actions d'aides individuelles pour les aidants (types halte répit) ne sont, quant à elles, pas éligibles.

**M. VILLET de l'Agence Regionale de Santé (ARS)** précise que le décret portant sur les fonctions d'appui pour la coordination des parcours de santé complexes vient de paraître au journal officiel. Cette mesure, issue de l'article 74 de la loi de modernisation de notre système de santé, doit permettre d'apporter une réponse aux professionnels dans la prise en charge de situations particulièrement lourdes. L'objectif est d'apporter un soutien pour la prise en charge des situations complexes, sans distinction ni d'âge ni de pathologie, à travers **3 types de services** :

- **L'information et l'orientation des professionnels vers les ressources sanitaires, sociales et médico-sociales de leurs territoires** pour répondre aux besoins des patients avec toute la réactivité requise (la plateforme peut par exemple identifier une aide à domicile, orienter vers un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EPHAD...)
- **L'appui à l'organisation des parcours complexes**, dont l'organisation des admissions en établissement et des sorties. En cela, la plateforme apporte une aide pour coordonner les interventions des professionnels sanitaires, sociaux et médico-sociaux autour du patient
- **Le soutien aux pratiques et aux initiatives professionnelles** en matière d'organisation et de sécurité des parcours, d'accès aux soins et de coordination. Dans ce domaine, la plateforme appuie de manière opérationnelle et logistique les projets des professionnels.

Une expérimentation a déjà été faite sur Vouziers, et s'entendra prochainement à Charleville Mézières et Sedan, puis à l'ensemble des Ardennes.

Au terme des échanges, Mme POLETTI soumet au vote les éléments suivants :

- Approbation du Règlement intérieur de la Conférence des financeurs

**Le Règlement intérieur de la conférence des financeurs est adopté à l'unanimité**

- Attribution du forfait autonomie

**L'attribution du concours de la conférence des financeurs au forfait Autonomie est votée à l'unanimité**

- Attribution des financements des aides techniques individuelles

**L'attribution du concours de la conférence des financeurs aux aides techniques individuelles est votée à l'unanimité**

- Attribution des financements aux actions de prévention (collectives et SPASAD)

**L'attribution du concours de la conférence des financeurs aux actions de prévention est votée à l'unanimité**

**Mme POLETTI clôture la première CONFÉRENCE DES FINANCEURS en remerciant tous les participants.**



**Annexe 1 : Liste des membres de la conférence des financeurs (titulaire et suppléant)**

		<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
<b>Bloc 1</b>	CD08	Présidente : Mme POLETTI Autres membres : Mme DUMAY M. BOURGEOIS Mme RUELLE M. GEOFFROY	
	ARS	Dr VILLENET Nicolas	Mme SAPONE Mélanie
	Inter-régime		
	<i>MSA</i>	HAMAIDE Etienne	Non désigné pour l'instant
	<i>RSI</i>	VUAROQUEAUX Anne-Marie	Non désigné pour l'instant
	<i>CARSAT</i>	ATTENONT Hubert	ROTHHAHN Géraldine
<b>Bloc 2</b>	ANAH	MORAND Pierre Antoine	BONDUELLE Timothée
	Ardenne Métropole	Non désigné pour l'instant	Non désigné pour l'instant
	Communauté de communes Crêtes préardennaises	Non désigné pour l'instant	Non désigné pour l'instant
	Communauté de communes Ardenne rive de Meuse	DEKENS Bernard	WALLENDORFF Claude
	Communauté de communes du Pays Rethelois	Non désigné pour l'instant	Non désigné pour l'instant
	Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise	Monsieur SIGNORET	TRAN Hien
	Communauté de communes Ardenne Thiérache	Non désigné pour l'instant	Non désigné pour l'instant
	Communauté de communes des Portes du Luxembourg	Non désigné pour l'instant	Non désigné pour l'instant
	Communauté de communes Meuse et Semoy	PASCOLO Robert	MOUS Alain
	Communauté de communes Portes de France	Non désigné pour l'instant	Non désigné pour l'instant
	CPAM	MOHAMED Tahri	Non désigné pour l'instant
	AGGIR/ARCO	PELLERIN Ludivine	Non désigné pour l'instant
	Mutualité Française	BIVERT Pascal	BROUSMICHE Pierre
	<b>Bloc 3</b>	Fédération des CCAS	Non désigné pour l'instant
MDPH		WARIN Claudy	CHAUSSIN Frédérique
Fédération des centres sociaux		CARVALHO Joaquim	MOHIMONT Franck
MAÏA		DUFRENNE Delphine	COLLIGNON Stéphane
URPSML		ROUSSELOT MARCHE Elisabeth	
ADMR		FORTUNÉ Patrick	BEBIN Patrick
Domicile Action 08		MOUCHERON Sylvie	PETIT Véronique
ADAPAH		GROSLIN Jean Pierre	DAUPHY Astrid
DDCSPP		Non désigné pour l'instant	Non désigné pour l'instant
IREPS	CHIGIONI Myriam	Non désigné pour l'instant	

<p><b>Annexe 2</b></p> <p><b>CONFERENCE DES FINANCEURS 2016</b></p> <p><b>FORFAIT AUTONOMIE</b></p>
---

Le décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 pris en application de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement concernant les « résidences autonomie » a été publié au journal officiel, le 29 mai 2016. Les premières mesures de ce texte entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

La loi prévoit d'une part de renommer les logements foyers, « résidences autonomie », et leur confère une mission de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.

Le contenu du décret se décline en 5 points :

- Prestations minimales délivrées par les résidences autonomie,
- Forfait autonomie,
- Règles relatives aux publics accueillis en résidence autonomie,
- Délais de préavis pour la résiliation des contrats de séjour,
- Modalités d'entrée en vigueur.

**Le Forfait autonomie**

1 - Les dépenses financées :

Apporter un soutien financier dans la mise en œuvre d'actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie.

- Types d'actions individuelles et collectives financés :
    - Maintien et entretien des facultés (physiques, cognitives),
    - Ateliers de prévention santé (nutrition, mémoire, sommeil...),
    - Lien social, cadre de vie et repérage des fragilités,
    - Information et conseil en matière de prévention en santé et hygiène,
  - Dépenses de fonctionnement et d'intervention qui peuvent être mutualisées entre établissements :
    - Rémunération de personnels (animateurs, ergothérapeutes, psychomotriciens, diététiciens ou autres) hors personnels de soins donnant lieu à une prise en charge par la sécurité sociale,
    - Recours à un ou plusieurs intervenants extérieurs,
    - Recours à des jeunes en service civique
- Ces différentes personnes doivent disposer de compétences en matière de prévention de la perte d'autonomie.

2 – les conditions de fixation du montant :

Le montant du forfait autonomie est fixé par le Département en lien avec les priorités définies par la conférence des financeurs et donnant lieu à la conclusion d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM).

Le contenu du CPOM est déterminé en conformité avec le programme coordonné de la conférence des financeurs.

Une modulation possible du forfait autonomie en fonction des items suivants :

- L'habilitation y compris partielle à l'aide sociale,
- La mise en œuvre ou non d'actions de prévention financées par le forfait soins,
- L'ouverture ou non d'actions de prévention à d'autres personnes que les résidents,
- La réalisation ou non d'opérations de mutualisation ou de partenariats.

### **Montant et proposition de répartition du forfait autonomie pour 2016 :**

Le concours « forfait autonomie » pour le département des Ardennes en 2016 est de 79 387 €.

8 résidences autonomie sont réparties sur le département des Ardennes pour un total de 359 places réparties de la façon suivante :

- Résidence « la warene » à Charleville-Mézières : 61 places,
- Résidence « les sorbiers » à Charleville-Mézières : 67 places,
- Résidences « les voyelles » à Charleville-Mézières : 14 places,
- Résidence « les jardins de Côme » à Vivier au Court : 16 places,
- Résidence « les marronniers » à Mouzon : 30 places,
- Résidence « Mac Donald » à Sedan : 76 places,
- Résidence « Pierre Siegel » à Reithel : 71 places,
- Résidence « Lucie Gabreau » à Juniville : 24 places.

### **Proposition de calcul du forfait autonomie par résidence pour la 1<sup>ère</sup> année :**

Nombre de logements autorisés de l'établissement x montant du forfait autonomie.

Le montant du forfait autonomie par logement : 221,13 €

#### **Soit :**

La Warene :	13 489,00 €
Les sorbiers :	14 816,00 €
Les voyelles :	3 096,00 €
Les jardins de Côme :	3 538,08 €
Les marronniers :	6 634,00 €
Mac Donald :	16 806,00 €
Pierre Siegel :	15 700,77 €
Lucie Gabreau :	5 307,12 €

### Annexe 3 : Listes des porteurs d'actions

**Code couleur :**

Projet de prévention collective

Nutrition

Vie sociale/ prévention isolement

Mémoire

Sommeil

Activités physiques / prévention des chutes

Sécurité routière

	Ateliers intergénérationnels
	Accès aux soins/ accès aux droits
	Multi thématiques/ santé globale
	Bien être/ estime de soi
	Autres projets



#### AXE 1 : Aides Techniques et individuelles

Porteurs	Projets	Montants demandés	Lieu	Description succincte
Alliance Services Ardennes	Prévention chutes	9 700€	Ardennes	Aides à l'installation de petit matériel de prévention des chutes
	Boite à clef	3 000€	Ardennes	Mis en place de boite à clef pour éviter les intrusions et actions de prévention collective avec la police et la gendarmerie
CD 08	Aides techniques complémentaires	53 000€	Ardennes	Aides complémentaires des bénéficiaires pour permettre étendre l'attribution à 4 mois au lieu de 1 mois et ainsi apporter des aides techniques non prises en charges (tapis antichute,...)
	Projet Contact	130 240 €	Ardennes	Equiper les séniors isolés et fragiles de tablette numérique pour éviter l'isolement et proposer des actions de prévention santé ciblées.
Réseau Arduina'age	Retour à domicile complexe et urgent	20 000 €	Ardennes	Aides techniques individuelles pour des situations de séniors urgentes et complexes.

#### Axe 4 : SPASAD

Porteurs	Projets	Montants demandés	Lieu	Description succincte
SPASAD Revin	Stop Chutes	23000€	Nord Ardennes Thiérache	Prévention individuelle des chutes par un travail ergo thérapeutique d'adaptation du logement.

#### Axe 6 : Actions collectives de prévention

Porteurs	Projets	Montants demandés	Lieu	Description succincte
ADAPAH 08	Un sourire dans son assiette	16 000€	20 km autour de Charleville Mézières et vivier au court	Accompagner les séniors dans le bien manger pour évitera la dénutrition et créer du lien social entre

				les publics. Ateliers cuisine avec l'API restaurant et un diététicien.
Alliance Service Ardennes	Rompre l'isolement	7 000€	Ardennes	Mise en place d'un club alliance pour rompre l'isolement sur un territoire et proposer des activités aux séniors
Association Brain up	Favoriser le lien social	425 €	Ardennes	Mise en place de conférence thématique puis d'ateliers de concrétisation sur différents thèmes de santé.
	Plaisir, sécurité et sérénité au volant	550€		
	Gymnastique cérébrale, travailler sa Mémoire tout en prenant plaisir	1100€		
	Sommeil mieux le comprendre pour mieux le gérer	400 €		
CCAS de Revin	Santé bien être séniors	11000€	Revinois	Rompre l'isolement des séniors par la mise en place d'activité, d'ateliers thématiques,... cuisine, loisirs, bien vieillir
Centre Hospitalier Sedan	De l'activité physique sénior au vivre ensemble	8408.40€	Sedanais	Création d'un parcours psychomoteur dans la ville pour les séniors sedanais.
Centre social les Mazures	Atelier scrabble et jeux	500 €	Les Mazures, bourg Fidele, Séchaval	Projet de prévention santé globale autour de la lutte contre l'isolement des séniors grâce à des actions sur la mémoire, l'activité physique, l'accès aux soins et aux droits.
	Sortie shopping et courses	1500 €		
	Sortie et programme d'été	500 €		
	PASS Culture	400 €		
	Peps eurêka	500 €		
	Repas mensuel	1200€		
	Gym douce	1500€		
	Le temps d'un goûter	500€		
	Rencontres intergénérationnelles	500€		
	Octobre rose	150 €		
	Forum santé atout âge	350 €		
	Santé vous bien avec aymon lire	150 €		
	Mars bleu	150 €		
Centre social Fumay	Loisirs culture	5684 €	Fumay et son canton	Rompre l'isolement des séniors par la mise en place d'activité d'échanges de savoirs, de cultures et de loisirs.
	Saveurs et tablier	3544€		Ateliers cuisine autour de l'alimentation équilibrée (8 séances)
	Prévention santé	4015€		Ateliers hebdomadaires de prévention santé autour de la sophrologie, de la

				relaxation, du bien être, et de l'accès aux soins.	
Centre social de Vouziers FJEP	Séniors actifs	8000€	Vouzinois	Espace de prévention à destination des aidants sur leur bien être.	
	Café des aidants	2000€		Espace de prévention à destination des aidants sur leur bien être.	
Centre socio culturel l'alliance de Givet	Passeport « bien vieillir »	5382 €	Givetois	Programme multithématique autour du bien vieillir par le biais d'un parcours personnalisé des séniors en fonction de leurs besoins.	
Centre socio culturel AYMON lire Bogny sur Meuse Dynamique seniors	Prévention conduite séniors	863 €	Bogny sur Meuse	Actions collectives de lien social dans le champ de la prévention de la perte d'autonomie par la révision des règles de sécurité routière	
	Atelier équilibrer sa gym	1860€		Ateliers d'activité physique adaptée pour un maintien de l'autonomie.	
	Café des aidants	2 152€		Espace de prévention à destination des aidants sur leur bien être.	
La compagnie des Aidants	Etre aidants dans les Ardennes	17 500 €	Ardennes	Actions collectives de prévention santé à destination des aidants et ateliers de réduction de la fracture numérique pour les séniors du département	
Comité départemental Sport pour tous	Pérennisation des ateliers d'APSA pour le maintien de la santé des seniors Ardennais	12075€	Nord Ardennes, pays des 3 cantons, pays sedanais, pays des vallées Meuse Semois, Rethel, Ardennes Thiérache, Charleville Mézières	Mise en place d'activité physique adaptée dans le but de prévenir la perte d'autonomie à destination des personnes les plus précaires ne pouvant accéder à un club faute de cotisation.	
	PASS club Sénior	35000€		Projet sur le long terme permettant aux séniors après avoir bénéficié d'un bilan, et d'un atelier PIED, de passer sur des activités physiques collectives par le biais de séances passerelles, dans l'objectif de reprendre une activité physique.	
Domicile Action 08	Rendez vous des aidants	1 604.16 €	Rethélois	Espace de prévention à destination des aidants sur leur bien être, avec prise en charge de l'aidé par des animations.	
Association EC CO	Ensemble prévenons l'isolement	Mie en place réseau bénévole solidaire	3000€	Donchery et alentours	Prévenir et rompre l'isolement des séniors par la mise en œuvre de programme autour de l'échange, des liens intergénérationnels et le bien être
		Echanges de compétences transmission de savoirs, mise en relation jeunes et séniors	2800€		

		Développement d'actions bien être	4200 €		
Espace social et culturel Victor Hugo vivier au court	Séniors en action	5 000 €		Vivier au court, Vrine au bois	Projet de santé global visant à réduire la fracture numérique, faciliter l'accès aux soins et aux droits et favoriser le bien vieillir
Espace temps libre sénior	Gym cérébrale	5 66€		Ardennes	Mise en place d'une conférence puis d'ateliers de concrétisation sur la mémoire
	Eviter l'isolement	4 50€			Mise en place d'une conférence puis d'ateliers de concrétisation sur le lien social
EPHAD Fumay	Activité physique à l'EPHAD	6 422 €		Fumay	Préserver et améliorer les capacités physiques en lien avec des gestes quotidien dans le cadre de la prévention des chutes pour les résidents, l'ESAT et le CCAS.
Association La prévention routière	Conduite séniors restez mobile	3500 €		Ardennes (15 sites à définir)	Permettre aux séniors de réviser les règles de la conduite et de sécurité routière afin de leur permettre de conduire le plus longtemps possible
MCL la Bohème	Des oublies dans sa tête	3 000€		Ardennes Métropole	Projet théâtre et mémoire, intergénérationnel sur le thème des poèmes de Prévert.
Maison De la Nutrition (MDN)	Un déjeuner presque parfait	3 486 €		Fumay	Ateliers cuisine autour de l'alimentation équilibrée (8 séances)
	Retraite et fourchette	3 885 €		Revin	Temps conviviale après des ateliers cuisine autour de l'alimentation équilibrée (3 séances avec MDN, puis 3 séances sans))
	Formation épicerie sociale	4 860 €		Rethel	Formation des bénévoles des épiceries sociales pour la mise en place d'ateliers cuisines pour leurs bénéficiaires.
MGEN	Active ton Bien Etre	600€		Ardennes métropole	Ateliers d'activité physique adaptée pour un maintien de l'autonomie.
	Interactif d'Equilibre Dynamique (PIED)	840€		Ardennes métropole	Programme PIED sur la prévention des chutes.
Mutualité française	Sénior gardez la forme	4 050€		Sedan	Atelier santé multithématique (sommeil, médicament, activité physique, sexualité,...).
Siel Bleu	Equilibre en bleu	2 575€		Thélonne, Fumay, Vireux-wallerand, Revin, Signy l'abbaye, Sedan, Charleville Mézières et autres	Prévention des chutes par des séances collectives (15) suite à la mise en place de conférence d'information
	Gym prévention santé	10240€			Ateliers de prévention de la perte musculaire et de l'amplitude articulaire

			territoires à déterminer en fonction des priorités.	pour favoriser le maintien de l'autonomie (40 séances d'1 H par semaine)
UFOLEP	Rando sport loisirs	590€	Nouzonville, Joigny sur Meuse et alentours	Gymnastique douce pour le maintien de l'activité physique et de l'autonomie
	« Projet expérimental porte de France sport santé »	4 350€	Territoire porte de France	Mise en place au sein des maisons de santé de séances d'activité physique adaptée grâce à un travail en réseau et à la formation de professionnel sur le territoire
	<b>TOTAL</b>			<b>455 816.56 €</b>



**Annexe 4 : Attribution des financements de la conférence des financeurs**

Porteurs Axe 1	Montants demandés
Alliance Services Ardennes	12 700 €
CD 08	181 703. 44€ <sup>1</sup>
Réseau Arduina'age	20 000 €
Porteurs Axe 2	Montants demandés
SPASAD Revin	23000€
Porteurs Axe 3	Montants demandés
ADAPAH 08	16 000€
Alliance Service Ardennes	7 000€
Association Brain up	2475 €
CCAS de Revin	11000€
Centre Hospitalier Sedan	8408.40€
Centre social les Mazures	7 900 €
Centre social Fumay	13 243 €
Centre social de Vouziers FJEP	10 000 €
Centre socio culturel l'alliance de Givet	5382 €
Centre socio culturel AYMOM lire Bogny sur Meuse Dynamique seniors	4 875 €
La compagnie des Aidants	17 500 €
Comité départemental Sport pour tous	47 075 €
Domicile Action 08	1 604.16 €
Association EC CO	10 000€
Espace social et culturel Victor Hugo vivier au court	5 000 €
Espace temps libre sénior	1 016 €
EPHAD Fumay	6 422 €
Association La prévention routière	3500 €
MCL la Bohème	3 000€
Maison De la Nutrition (MDN)	12 231 €
MGEN	1 440 €
Mutualité française	4 050€
Siel Bleu	12 815 €
UFOLEP	4 940 €
<b>TOTAL</b>	<b>454 280 €</b>

<sup>1</sup> (53000 €+ 130 240 €) – 1536.56 € (différence avec la somme attribué par la CNSA) = 181 703, 44 €